



## CONSEIL D'UFR LLCER-LEA

Séance du 24 Février 2022

### COMPTE-RENDU

**Nombre de voix : 12 voix.**

**N.B. : le quorum est atteint.**

Collège A		Collège B		Personnalités extérieures	
Brigitte FELIX	P	Cristina CLIMACO	Rep	Lynda ITOUCHENE	Exc
VACANT		Clément ONIMUS	P	VACANT	
VACANT		Marta LOPEZ IZQUIERDO	P	VACANT	
Xavier TABET	P	Tim McINERNEY	P	VACANT	
Mercedes YUSTA	P	Olivier BAISEZ	P	VACANT	
VACANT		Marie-Nadia KARSKY	P	VACANT	
<b>Usagers titulaires</b>		<b>Usagers suppléants</b>		<b>Collège BIATOSS</b>	
NON POURVU		NON POURVU		Françoise DUMESNIL	P
NON POURVU		NON POURVU		VACANT	
NON POURVU		NON POURVU		VACANT	
NON POURVU		NON POURVU		Laurent RARCHAERT	P
NON POURVU		NON POURVU		Fatima LAMALI	Rep
NON POURVU		NON POURVU		Emmanuel BENSARD	P
<b>Membres de droit</b>					
Audrey FOGELS (Directrice)	P	Anne CHALARD-FILLAUDEAU (Directrice adjointe)	P	Catherine RENAUT (RAF)	P

(P : Présent – Rep : Représenté – Exc : Excusé)

**Secrétaire de séance :** Argan Grossvak

### Ordre du Jour :

1. Informations de la Direction
2. Finalisation du choix du plan de réaménagement des salles du 3<sup>ème</sup> étage du B1
3. Questions diverses
4. Invitation de l'Equipe ERUA en présence de Laurent Bertat, Directeur du SERCI
5. Valorisation et politique des langues à Paris 8

NB : Le Point 5 est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil programmé le jeudi 7 avril 2022.

Début de séance : 10h15

### **1. Informations de la Direction**

Audrey Fogels, Directrice de l'UFR, aborde tout d'abord le sujet des contrats étudiants. Une charte a été élaborée au sein de l'université pour remettre à plat et définir le périmètre des activités assurées dans le cadre des emplois étudiants ainsi que les rémunérations associées à ces contrats.

Elle informe ensuite que le conseil de discipline est de nouveau opérationnel à l'Université Paris 8. Au premier niveau il est demandé de faire remonter les problèmes à la Direction de l'UFR afin que cette dernière convoque l'étudiant.e concerné.e.

En cas de non présentation de l'étudiant.e à cet entretien, le jury d'examen devra en être averti avant les délibérations.

Au second niveau, le conseil de discipline est alors saisi et instruit le dossier. A partir de là, l'UFR n'est plus maître de la suite apportée au dossier.

A l'UFR, dans le cas spécifique d'une altercation physique, la règle est la suivante : une altercation physique entraîne immédiatement un conseil de discipline.

Catherine Renaut, RAF de l'UFR, rappelle qu'il est impératif de conserver des traces écrites de l'incident déclaré et de la convocation adressée à l'étudiant.e mis.e en cause. Pour rappel, la Responsable de Scolarité de l'UFR est chargée du suivi de cette procédure interne.

### **3. Invitation de l'Equipe ERUA**

Laurent Bertat, Directeur des Relations et de la Coopération Internationales (SERCI) accompagné par Rudward Akueson, Manager-projet ERUA, nous font part des opportunités proposées aux étudiants et personnels de l'Université dans le cadre d'ERUA.

Le partenariat ERUA, dont l'Université Paris 8 est coordinatrice, concerne cinq universités dans cinq pays différents : Allemagne, Bulgarie, Danemark, France et Grèce.

Le principal objectif : « faciliter une stratégie commune au niveau de l'enseignement et de la recherche ».

Ces 18 premiers mois ont permis de structurer le projet et de définir les thématiques de travail :

- La formation innovante de travail
- Les échanges de bonne pratique de formation
- La création de connexion entre les universités
- Un programme de recherche commun
- L'innovation et l'entrepreneuriat social

Ces thématiques visent à créer une communauté de recherche entre les cinq universités.

L'alliance bénéficie d'un premier financement pour les trois premières années, qui correspondent à la phase de construction de l'alliance. D'autres financements suivront.

Concernant les étudiants, cela leur permet de suivre des enseignements en intensif dans toutes les universités partenaires. Un catalogue sera établi afin de diffuser les divers programmes de formation.

Des séminaires itinérants sont mis en place avec des « financements mobilités groupés » pour permettre à des groupes de 10 étudiants maximum de se déplacer dans d'autres universités. Ces financements permettent d'aller observer ou/et d'intervenir dans d'autres universités. Des cours semestriels en ligne seront proposés.

L'anglais est la langue de travail utilisée actuellement mais il y a une volonté d'aller vers le plurilinguisme.

Des échanges d'ordres pédagogique et matériel ont lieu en séance, permettant aux enseignants et personnels d'identifier différentes problématiques. Sont évoqués notamment le fait de pouvoir prendre connaissance dès à présent des programmes de nos partenaires en matière de Langues et Cultures, les moyens dont pourrait disposer le CDL afin d'enseigner les langues pratiquées par nos partenaires, l'impact de cette alliance et des nouveaux formats pédagogiques sur les enseignements en Master « LISH » et notamment sur les cours de « Traduction », la mise à disposition de salles équipées au sein de l'Université Paris 8 pour assurer les

enseignements proposés à distance, et enfin l'articulation avec le programme « Erasmus » et son mode de financement.

L'équipe ERUA souligne l'importance de créer des groupes de travail avec l'aide de référents afin de pousser plus avant la réflexion sur l'élaboration et la mise en œuvre de différents projets portés collectivement ou individuellement.

## **2. Finalisation du choix du plan de réaménagement des salles du 3<sup>ème</sup> étage du B1**

Pour rappel, la dernière proposition élaborée au dernier Conseil d'UFR 10 février était la suivante :

- Une salle de réunion d'environ 25 places était créée avec les salles actuelles B310 et B311.
- Une salle de cours de 47 places était créée en jumelant les salles B308 – B309 et le couloir B300.
- La B313 était réaménagée et devenait « hybride » : une salle de cours d'environ 45 places et une salle de réunion « réservée » tous les jeudis.

La dernière séance 10 février s'était conclue par une proposition de la direction visant à réattribuer le bureau de la direction (B 315) et l'ancien bureau du département d'hébreu (B 318). Une demande de travaux afin d'ouvrir entre le bureau B 318 et B 317 sera mise à l'étude par le Service du Patrimoine

Après échange et débat, les élus du conseil d'UFR ont voté pour le réaménagement des salles selon le schéma suivant :

- Transformation des salles B308/309/300 en une salle de 65 places (meublé fixe).
- Transformation des salles B310/311 en une salle de 25 places (meublé amovible).
- Réaménagement de la salle B313 en hybride « cours/réunion » d'une capacité de cours de 45 places (meublé amovible).

Fin de séance 12h45